



Mairie d'Ohnenheim

Vie communale

**INFORMATIONS DECEMBRE
2021**

Numéro 12



Cette dernière note de l'année retrace l'essentiel des décisions prises en 2021 par le Conseil Municipal. Les procès-verbaux complets des séances sont consultables sur le site internet www.mairie-ohnenheim.fr

DECISIONS PRISES PAR LA MUNICIPALITE EN 2021

Janvier/février

- Gratuité de la médiathèque ;
- Travaux d'égavage et de nettoyage des berges de la Blind ;
- Opérations d'entretien, de dégagement et de sécurisation de la forêt et des chemins ;
- Broyage des branchages déposés par les habitants et compostage à la déchetterie verte.

Mars/avril

- Augmentation des taux d'imposition pour récréer des marges de manœuvre ;
- Vote du budget ;
- Attribution de subventions à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et à la SSCO.

Mai/juin

- Opposition au transfert du PLU à l'intercommunalité ;
- Signature de la convention de portage par l'Etablissement Public Foncier Alsace de la propriété rue du Général de Gaulle dans le cadre du projet école ;
- Décision de mise en sens unique de la rue des Hiboux.

Juin/juillet

- Signature d'une convention avec FREE mobile après de nombreuses démarches – *les travaux ont commencé* ;
- Décision concernant la pose d'un escalier sécurisé à l'atelier communal
- Achat d'ordinateurs portables pour les écoles (en remplacement des ordinateurs en location) avec subvention de l'Etat (60 %) dans le cadre du plan de relance ;
- Adhésion à des groupements de commande de la CCRM pour la réalisation de diagnostics obligatoires amiante, qualité de l'air et pour l'achat de sel de déneigement.

Aout/septembre

- Constitution de dossiers de demandes de subvention à la CEA (32%) pour l'achat de 2 tableaux blancs interactifs pour les classes élémentaires ;
- Constitution d'un dossier dans le cadre d'un projet « Trame Verte et Bleue » avec possibilité de financement à 80 % ;
- Marquages au sol et mise en place de panneaux de signalisation dans plusieurs secteurs.

Octobre/novembre/décembre

- Décision relative à l'achat d'un tracteur-tondeuse équipé d'une balayeuse ;
- Remplacement de la lame à neige ;
- Nettoyage et reprofilage du fossé Blumert (derrière le bassin d'orage rue des Clés) – élagage des arbres sur la berge ;
- Poursuite des travaux de mise aux normes électriques dans les bâtiments communaux ;
- Attribution d'une subvention aux Restos du Cœur ;
- Attribution d'une subvention à l'ANPOE pour l'entretien, la valorisation du sentier botanique et la construction d'un abri-plan à l'entrée du parcours côté Elsenheim ;
- Décision quant à la réfection de parties d'enrobés dans la rue des Hiboux ;
- Choix d'un cabinet spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage/aide à la décision dans le cadre du projet d'évolution des sites scolaires.



La mise en œuvre de ces quelques décisions ne représente qu'une partie du travail effectué au quotidien sur tous les fronts par les élus, les agents de la commune et l'Association Foncière. Plusieurs bénévoles se sont joints à eux pour fabriquer des décorations, fleurir, désherber les plates-bandes et le cimetière, dégager les plantations en forêt, entretenir le verger communal et les chemins ruraux, débroussailler, élaguer et couper les arbres abîmés, gênants ou dangereux à différents endroits du ban communal et aussi pour faire l'inventaire des objets religieux de l'église (*opération actuellement en cours*). **C'est grâce à leur implication que nous arrivons à préserver un cadre de vie sympathique et agréable. Un grand merci à eux.**

LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM.

La communauté de communes du Ried de Marckolsheim est intervenue pour remplacer les anciennes lampes dans le périmètre de la salle communale par de nouveaux luminaires leds. Les vasques de la rue des Blés seront aussi changées au printemps prochain et le radar pédagogique annoncé sera bientôt mis en place à l'entrée du village en venant d'Elsenheim. Une étude pour une piste cyclable Ohnenheim-Heidolsheim est également programmée. Les travaux de liaison inter-villages concernant la fibre suivent leur cours normal pour une mise en service courant 2022. Dans le cadre du Contrat Territorial Lecture, des actions seront développées entre les médiathèques intercommunales et les médiathèques communales. Les premières actions auront lieu en janvier ; des informations seront communiquées en temps utile.

COTE URBANISME

En 2021 le secrétariat de mairie a enregistré 37 déclarations préalables de travaux, 2 permis de démolir et 19 demandes de permis de construire (dont 1 demande toute récente pour un lotissement privé de 14 maisons).

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les propriétaires de terrains dans la zone 1AU de la rue de Bergheim ; l'application d'un article du règlement du PLU pose problème et la seule solution pour le résoudre c'est que les propriétaires constituent un AFU (Association Foncière Urbaine) pour aménager l'ensemble du secteur. L'étude de faisabilité en cours leur fournira les éléments qui leur permettront de prendre une décision.

Il faut savoir qu'à l'avenir il y aura une remise en question des documents d'urbanisme ; ceci pour appliquer la loi du 22 août 2021 portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » dont l'objectif est zéro artificialisation nette (ZAN) afin de protéger les espaces agricoles et naturels. Les différentes zones 1 AU et surtout 2 AU telles qu'elles sont prévues dans notre plan local d'urbanisme risquent de ne jamais pouvoir être ouvertes à l'urbanisation. La commune quant à elle perdra sans doute toute possibilité d'aménager la zone derrière le lotissement Umbruch, classée en N dans l'optique de créer une réserve foncière pour les générations futures. Par ailleurs, d'ici 2027, le transfert des PLU à l'intercommunalité sera inéluctable.

INCIVILITES AU QUOTIDIEN

Les plaintes concernent surtout **les crottes de chien (salubrité publique), les aboiements continus tôt le matin ou la nuit (bruit) ainsi que les vitesses excessives et les stationnements gênants de véhicules (sécurité).**

Nous revenons régulièrement sur ces sujets qui ne sont dus qu'à des comportements humains peu respectueux. Malgré le pouvoir de police du maire, il est très compliqué d'intervenir si les « fauteurs de troubles » ne prennent pas conscience des gênes qu'ils occasionnent. En dernier recours, si le dialogue (conseillé) ne suffit plus, il est possible de prendre contact directement avec la gendarmerie (17 ou 03 88 58 29 80 heures ouvrées) car il est vrai que des règles et des sanctions existent.

COTE ETAT CIVIL

Nous comptons depuis le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à ce jour, 6 Mariages, 6 PACS, 10 naissances, 3 décès dont celui de la doyenne du village, Madame Marie-Hélène KIENY à l'âge de 98 ans.



POUR REVENIR SUR LE NON-RESPECT DE LA VITESSE

Voici quelques données enregistrées par le radar pédagogique route de Heidolsheim :

- 70 % des usagers dépassent la vitesse de 46 km/h ;
- 50 % des usagers dépassent la vitesse de 54 km/h ;
- 15 % des usagers dépassent la vitesse de 71 km/h.

Malheureusement, les dispositifs de ralentissement mis en place cette année n'ont pas donné satisfaction. Ils ont été retirés. Une campagne de comptages routiers et de mesures de vitesse que nous souhaitons mener en 2022 permettra d'avoir des données plus précises sur le comportement des usagers de la route et de mettre en place des actions localisées et adaptées à chaque situation.

COTE ECOLE

Nous comptons 105 enfants scolarisés à Ohnenheim dont 12 ont fait leur première rentrée à l'école maternelle en septembre.

ET AUSSI...

35 à 37, c'est le nombre d'enfants d'Ohnenheim qui profitent du service d'accueil périscolaire de la CCRM à Heidolsheim depuis la rentrée de septembre. Par ailleurs 63 enfants sont accueillis par les 10 assistantes maternelles exerçant dans le village.

Le projet de regroupement des écoles fera l'objet dès le mois de janvier d'une étude complète par un cabinet spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'aide à la décision. A l'issue de cette étude, une réunion publique sera organisée afin de vous en dévoiler les résultats. Ces résultats nous permettront d'orienter notre choix par rapport aux différentes solutions envisagées.



Sapin laissé à la « libre décoration des enfants »

Les dernières actualités Animations et familles

ANIMATIONS DU RAI

Une nouvelle action sera proposée par le RAI en 2022. Il s'agit d'une rencontre entre parents intitulée «**Les rendez-vous des parents**» proposée par Caroline Dubois, référente famille au sein du RAI, tous les 2èmes vendredis du mois à 20h.

La première réunion aura lieu vendredi 14 janvier 2022 à la salle communale d'Ohnenheim. Thématique abordée lors de cette rencontre «**la communication au sein de la famille**».

Pas d'inscription nécessaire. Rendez-vous le soir même directement à la salle.



CREATION D'UN RESEAU BABY-SITTING

Un nouveau service est présent sur le territoire de la CCRM : le **réseau baby-sitting.**

Les parents qui souhaitent bénéficier d'un baby-sitter doivent prendre l'attache de **Madame Caroline DUBOIS** au **07.67.36.95.37** ou par mail à **caroline.dubois@rai-ccrm.fr**

VOUS AVEZ DES SOUCIS DANS VOTRE VIE FAMILIALE ?

Le Conseil Conjugal & Familial de l'Association Générale des Familles (AGF) du Bas-Rhin vous propose **une écoute et des solutions personnalisées pour dénouer les difficultés rencontrées avec vos proches.**

Pour plus d'informations, contactez le 03 88 21 13 80 ou rendez-vous sur le site www.agf67.fr

AUTRES INFORMATIONS

FERMETURES DES SERVICES

La mairie sera fermée du 27 au 31 décembre 2021 et le bureau de poste sera fermé du 24 décembre au 31 décembre 2021.

→ **Réouverture des services le 3 janvier 2022.**

REGLEMENTATION PETARDS ET ARTIFICES

Le port, le transport, l'usage, l'achat, la vente et la cession de l'ensemble des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques (**pétards, mortiers, feux d'artifices...**) sont **interdits du 1er décembre 2021 minuit au 3 janvier 2022 - 8h00.**

LES AUTORISATIONS D'URBANISME PASSENT A LA DEMATERIALISATION

A partir du 3 janvier 2022, **toutes les autorisations d'urbanisme pourront être saisies par voie électronique** (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte des dossiers qu'un dépôt papier.

Pour cela un téléservice est mis à votre disposition : **vous pourrez déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne**, à tout moment, dans le cadre d'une démarche simplifiée. **Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc.** Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Pour accéder au téléservice, rendez-vous sur le site : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique>

LE MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants d'Ohnenheim,



Cela fait un peu plus d'un an et demi que j'ai l'honneur et le plaisir d'être votre maire ; je fais de mon mieux pour accomplir cette tâche et pour être à la hauteur de vos attentes. C'est avec fierté que je représente notre commune dans les différentes instances où je suis appelée à siéger et dans lesquelles je défends nos intérêts et trouve souvent des réponses à des questionnements d'ordre administratif, juridique et pratique.

Cette année 2021 s'achève avec toujours autant d'interrogations, de craintes et aussi beaucoup de lassitude face à un virus qui n'en finit pas de nous menacer. Les moments de convivialité tant avec le conseil municipal qu'avec la population et les associations sont rares. Tout est plus compliqué et c'est pour cela que je tiens particulièrement à remercier mes adjoints Noël Schwein et Franck Hessmann pour le travail accompli, André Hiegel conseiller délégué en charge du planning des agents techniques, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux et le personnel communal pour leur implication. Ensemble, nous sommes motivés pour continuer à nous investir pour notre village.

En cette période de restrictions, il nous a semblé important d'être solidaires avec nos aînés en marquant le temps de Noël, en 2020 par un panier garni et cette année par un repas apporté à domicile par les membres du Centre Communal d'Action Sociale et les conseillers. Les petites cartes des enfants et les décorations de Noël mises en place dans le village ont permis d'amener une touche de douceur et de lumière, qui nous le souhaitons, a fait renaître l'espoir d'un avenir plus serein. Restez en bonne santé et prenez soin de vous.

Bonne et heureuse année 2022 à vous toutes et tous.

Jacqueline SCHUNCK

Retrouvez les informations sur notre page Facebook et sur le site internet de la commune www.mairie-ohnenheim.fr